

qu'il en soit, si cette information est réimprimée tous les ans dans le rapport départemental, aucune raison, par conséquent, ne justifie l'accusation portée par mon honorable ami. Nous verrons, toutefois, à ce que tous les renseignements demandés soient fournis.

L'honorable M. LANDRY : Et à ce que la réponse contienne toute la correspondance.

L'honorable M. SCOTT : Tout ce qui pourra être obtenu du ministère.

DIVISION DU TRAVAIL LEGISLATIF.

INTERPELLATION.

L'honorable M. DAVID :

Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter quelque mesure pour diviser le travail législatif entre le Sénat et la Chambre des Communes afin d'éviter la presse et la considération hâtive des mesures à la fin de la session ?

L'honorable M. SCOTT : Cette interpellation est faite tous les ans, à peu près, à savoir si nous ne pourrions pas égaliser le travail législatif du parlement entre les deux chambres afin que le Sénat puisse obtenir sa part de ce travail au commencement de chaque session; mais la chose ne me semble pas possible. Pour ce qui regarde les bills d'intérêt privé, leur nombre dépend de celui des promoteurs. Le nombre des membres de la Chambre des communes est trois fois plus grand que celui des membres du Sénat, et ils sont, naturellement, plus en contact avec le peuple que ne le sont les membres du Sénat.

C'est pourquoi l'initiative de la législation d'intérêt privé, règle générale, est laissée aux membres de la Chambre des communes, bien qu'une partie de cette législation puisse être confiée aux sénateurs. Si ceux-ci sont eux-mêmes en contact avec ceux qui ont des bills d'intérêt privé à présenter au parlement, ces bills peuvent naturellement prendre naissance ici. Quant aux bills du gouvernement, c'est une question plus difficile à régler. Naturellement, le ministre qui dirige un département, s'il s'agit de proposer quelque changement dans la loi tombant particulièrement sous sa juridiction, préfère prendre, lui-même, l'initiative, vu qu'il est tenu d'expliquer les changements proposés. Les bills du gouvernement, règle générale, émanent des ministères de la Justice, de la Marine et des Pêcheries, des Chemins de fer et des Canaux

Hon. M. SCOTT.

et des Travaux publics. J'ai souvent demandé à mes collègues de me permettre de prendre l'initiative dans le Sénat pour la présentation de certains bills et en plusieurs occasions j'ai été chargé de cette initiative. Je ne serai que trop heureux, lorsque l'occasion le permettra, de pouvoir augmenter le nombre des bills soumis à mon initiative.

L'honorable M. DAVID : Pour ce qui regarde les bills du gouvernement, je comprends la réponse donnée par l'honorable secrétaire d'Etat. Il vient de nous dire que le gouvernement fera tout son possible pour nous laisser l'initiative de bills d'intérêt public quand l'occasion le permettra. Quant aux bills d'intérêt privé, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible de partager entre les deux chambres l'initiative de cette législation. Je ne pourrais dire exactement quand et dans quelle mesure cette division devrait être faite. Elle pourrait avoir lieu, peut-être, dès la première procédure, lorsque la pétition est envoyée par le promoteur du bill et le dépôt fait à l'officier public chargé de le recevoir, et une décision prise alors, serait reconnue et acceptée par les deux Chambres. Ou, peut-être, lors de la présentation de la pétition dans la Chambre des communes, le choix pourrait être fait par le ministre de la Justice. Je ne prétends pas avoir une expérience suffisante pour indiquer le mode qui pourrait être adopté; mais comme la Chambre le sait, l'on est maintenant en voie de reviser le règlement et les formes de procéder des deux Chambres. Deux comités ont été nommés—l'un par la Chambre des communes et l'autre par le Sénat—pour reviser ce règlement. Ne serait-il pas possible de donner instruction à ces comités de voir s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre sur le mode qui devrait être adopté pour la distribution des bills d'intérêt privé lors de leur présentation. Je ne suis pas prêt à dire maintenant comment cette distribution est faite en Angleterre; mais nous savons tous que quelle que soit la manière de distribuer ces bills en Angleterre, cette distribution est faite d'une manière beaucoup plus pratique qu'ici.

Si la question était sérieusement étudiée par les deux comités, je crois qu'ils pourraient arriver aisément à une entente en vertu de laquelle le Sénat ne serait pas